

# AVIS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KOCHERSBERG ET DE L'ACKERLAND PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL MODIFICATION N°1

### CONCERTATION PREALABLE

Par délibération du conseil communautaire en date du 14 octobre 2021, il sera procédé à une **concertation préalable** avec le public sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal.

Elle se déroulera sur une durée de 30 jours consécutifs :

**Du vendredi 22 octobre 2021 au samedi 20 novembre 2021 inclus.**

Le dossier de concertation sera consultable sur le site internet de la communauté de communes, à l'adresse suivante : <https://www.kochersberg.fr/Com-com/Urbanisme/Concertation.html>

Le dossier sera en outre consultable à la communauté de communes et accessible pendant toute la durée de la concertation aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeudi de 13h à 17h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Samedi de 8h30 à 11h30

***Les horaires d'ouverture pourront être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.***

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre déposé à la communauté de communes,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, située à la Maison des Services – Le Trèfle – 32 rue des Romains – 67370 TRUCHTERSHEIM ;
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [plui@kochersberg.fr](mailto:plui@kochersberg.fr)  
***L'objet du message devra comporter la mention « Modification n°1 du PLUI : concertation »***

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de la Communauté de Communes.

**L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A CE DOSSIER SE DEROULERA AU DEBUT DU  
2<sup>E</sup> TRIMESTRE DE L'ANNEE 2022.**